

FORMATION

Territoires et villes en transition
Urbanisme et projets d'aménagement

Mis à jour le 21/03/2025

Expropriation : enquêtes publiques, DUP, procédure judiciaire

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Services Urbanisme, Aménagement, Foncier, infrastructures, des collectivités territoriales et aménageurs publics et privés, EPA, EPF, .. DDT(M) et préfectures chargées de l'expropriation. Notaires, géomètres, marchands de biens, promoteurs... .

> PRÉ-REQUIS

Aucun

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel

Durée : 2,00 jours

EN BREF

Les opérations d'aménagement nécessitent fréquemment le recours à des expropriations, dont la procédure est source de difficultés, voire de contentieux, compte tenu de l'intervention du droit européen, de l'évolution de la procédure et de la jurisprudence en France.

OBJECTIFS

MAITRISER la notion d'utilité publique. IDENTIFIER les phases administrative et judiciaire de l'expropriation, les points de vigilance. APPREHENDER l'ensemble des évolutions législatives, réglementaires récentes et de la jurisprudence européenne et française.

THÉMATIQUES

Le schéma de la procédure, l'enquête publique, la déclaration de projet, la DUP, l'enquête parcellaire. L'ordonnance d'expropriation, l'évaluation, la procédure de fixation des indemnités. Les écueils à éviter.

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques, illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour d'expérience. Evaluation des connaissances : exemples d'application, étude de cas, quiz..

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz...

COORDINATION

Joël GRENIER, Consultant foncier

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée	Présentation de l'organisation de la session de formation Le cadre général de l'expropriation Le schéma de la procédure
	La notion d'utilité publique Pause déjeuner à 12h30
	L'enquête publique : - Le dossier d'enquête - Le déroulement de l'enquête - Le rôle du commissaire enquêteur
	La décision, la déclaration de projet la déclaration d'utilité publique (compétences, effets, litiges) Fin de la journée à 18h00
Journée	L'enquête parcellaire, la cessibilité et les effets L'ordonnance d'expropriation
	Récapitulatif du Jour 1 Pause déjeuner à 12h45
	La procédure de fixation des indemnités devant le juge
L'évaluation et le paiement des indemnités	L'évaluation et le paiement des indemnités Synthèse Fin de la session à 17h00